



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 12 septembre 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 11

NOMBRE DE VOTANTS : 13

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Corinne CESARIN, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, M. Jean-Luc GARNIER, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Eléonore JOCK, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI

POUVOIRS : M. Julien GENTY à M. Ghislain DELVAUX, Mme Thérèse ROCHE à Mme Caroline EPINAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Caroline EPINAT

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 15 juin 2023 :

Le compte rendu de la séance du 15 juin 2023, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Installation d'un nouveau membre

Vu la démission de Madame Marie-Madeleine GALLET en tant que membre élu au Conseil d'Administration du CCAS, Monsieur Jean-Luc GARNIER est, de fait et en application de l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, appelé à lui succéder compte tenu de l'ordre des candidats sur la liste des représentants au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

2- Election du Vice-Président

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président du C.C.A.S. faisant acte de la démission de Madame GALLET au poste d'Adjoint au Maire et de Vice-Présidente du CCAS et vu la candidature de Madame Valérie LEPOIVRE sur la vice-présidence du CCAS.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE Madame Valérie LEPOIVRE Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

3- Convention PMI

VU la signature en mars 2010 d'une convention de mise à disposition de locaux en faveur du département, renouvelée en juin 2017

VU que cette convention est parvenue à son terme, il convient de la renouveler

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la nécessité de réactualiser la convention de mise à disposition de locaux au 23 rue Melle Poulet à Esbly dit « Point Commun » en modifiant les périodes d'occupation ainsi que les conditions financières

DIT que cette convention est passée entre le Conseil Départementale de Seine et Marne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

DIT que les locaux de la structure modulaire « du Point Commun » seront à disposition des consultations de pédiatrie et les permanences de puériculture

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier

4- Tarifs préférentiels

M. Mme O.

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour leurs deux enfants

A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire

Décision : ACCORD du 1^{er} septembre 2023 au 31 janvier 2024 pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 2 enfants

Mme S.

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour ses deux enfants

A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire

Décision : ACCORD à l'unanimité pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 2 enfants

- Mme J.B. Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour sa fille
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 1 enfant
- Mme T. Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour sa fille
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 1 enfant
- M. et Mme B. Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour leurs trois enfants
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 3 enfants
- Mme G. Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour ses deux enfants
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 2 enfants
- M. Mme A A. Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour leur fille
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à la majorité et 3 abstentions pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 1 enfant
- Mme F. et M. S. Demande tarif préférentiel pour la restauration scolaire, pour leurs deux enfants
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : REFUS à la majorité et 4 abstentions
- Mme F. Demande tarif préférentiel pour la restauration scolaire, pour ses deux enfants
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : REFUS à l'unanimité
- M. P. et Mme S. Demande tarif préférentiel pour la restauration scolaire, pour leur fils
A compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : REFUS à l'unanimité

2- Informations et questions diverses

- Point sur l'inauguration d'Espoir CFDJ (quai du canal) nouveau lieu de médiatisation pour les jeunes enfants en placement familial.
- Animation familles : un spectacle avec magicien suivi d'un goûter pour les enfants des familles dont le QF est inférieur à 500 €, aura lieu salle art et culture le samedi 18 novembre
- Repas festif : 112 séniors sont inscrits pour le repas du 2 décembre à l'Espace Jean-Jacques Litzler.
- COLIS : le prestataire retenu par les membres du C.C.A.S. pour le colis de fin d'année est Lou Berret La distribution se tiendra en Mairie, Salle du Conseil, les 5 – 6 et 7 décembre.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Jeudi 23 novembre 2023– 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.